

RÈGLEMENT PALMYRE TRIATHLON

ÉDITION 2026

Événement organisé par l'association Palmyre Triathlon Club

20 & 21 juin 2026

L'inscription à l'une des épreuves entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. L'athlète s'engage à prendre connaissance de l'ensemble des dispositions dudit règlement.

La compétition est soumise au règlement de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI), consultable sur le site officiel de la fédération.

L'ORGANISATEUR

La première édition du Palmyre Triathlon est organisée par l'association Palmyre Triathlon Club. L'événement se déroulera les 20 et 21 juin 2026 à La Palmyre.

L'épreuve est organisée sous l'égide de la FFTRI. De ce fait, le règlement général de la FFTRI vient compléter celui-ci sur les points non évoqués.

L'organisateur se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment le règlement. En cas de modification, le règlement en vigueur au jour de la course sera appliqué.

LES ÉPREUVES & LES HORAIRES

Samedi 20 juin 2026 :

- 08h30 : Triathlon XS (400m/10km/2.5km)
- 10h30 : Triathlon Kids (distances en fonction de l'âge)

Dimanche 21 juin 2026 :

- 06h00 : Triathlon L (1900m/90km/21km)
- 06h30 : Triathlon M (1500m/40km/10km)

Pour les épreuves en relais, l'équipe est composée de 3 athlètes (1 nageur, 1 cycliste, 1 coureur) ou de 2 athlètes (répartition libre). Chaque équipe dispose d'une puce chronométrique.

Les horaires peuvent être modifiés par l'organisation.

CONDITIONS D'ACCÈS AUX ÉPREUVES

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFTRI compétition et aux non-licenciés souscrivant un à Pass Compétition FFTRI.

Âge minimum :

- Le triathlon Kids est ouvert aux enfants de 6 à 9 ans (Mini-Poussins : nés en 2019 et 2020, âgés de 6 et 7 ans, et Poussins : nés en 2017 et 2018, âgés de 8 et 9 ans) ainsi qu'aux enfants de 10 à 13 ans (Pupilles : nés en 2015 et 2016, âgés de 10 et 11 ans, et Benjamins : nés en 2013 et 2014, âgés de 12 et 13 ans), pour une inscription individuelle ou en relais.
- Le triathlon XS est ouvert à toute personne née au plus tard en 2014 (catégorie Benjamins : nés en 2013 et 2014, âgés de 12 et 13 ans), pour une inscription individuelle ou en relais, avec un départ décalé de 5 minutes pour les Benjamins et Minimes.
- Le triathlon M est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus (née en 2008 ou avant) pour une inscription individuelle ou en relais.
Le triathlon L est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus (née en 2008 ou avant) pour une inscription individuelle ou en relais.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

ENGAGEMENT

L'inscription est nominative, personnelle et définitive. Chaque concurrent doit fournir un dossier complet :

Licenciés FFTRI :

- Licence compétition
- Paiement des frais d'inscription
- Autorisation parentale pour les mineurs

Non licenciés FFTRI :

- Pass Compétition
- Questionnaire de santé
- Paiement des frais d'inscription
- Autorisation parentale pour les mineurs

Si l'athlète est non-licencié ou détenteur d'une licence loisir, il devra obligatoirement souscrire un Pass Compétition.

Dans tous les cas, où une réponse est positive au Formulaire Info Santé ou au questionnaire santé, il faudra fournir un certificat médical de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport y compris en compétition. À défaut, toute participation à la compétition est exclue.

L'organisation ne sera pas tenue pour responsable de la santé du concurrent avant, pendant et après la course. Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie sont indispensables.

INSCRIPTIONS

- Les inscriptions se font uniquement en ligne via le site officiel et par paiement sécurisé.
- L'inscription est ferme et définitive.
- Le montant de l'inscription est évolutif par dates.
- Les inscriptions seront closes le 31 mai 2026 pour toutes les épreuves.
- Chaque inscription fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard personnel et non transférable à une tierce personne.

ARBITRAGE

L'épreuve est placée sous la responsabilité d'un jury d'arbitres mandaté par la FFTRI. Les arbitres sont identifiables par leur tenue spécifique. Leur pouvoir de décision est sans appel. Tout concurrent abandonnant ou disqualifié doit remettre sa puce chronométrique à un arbitre officiel.

SANCTIONS & PÉNALITÉS

Les sanctions prévues par la FFTRI s'appliquent. L'organisation peut également prononcer une disqualification pour tout manquement grave au règlement, tel que le non-respect des consignes des signaleurs ou la pollution des sites.

DOSSARDS & ÉQUIPEMENTS

Lors du retrait des dossards, le concurrent devra présenter une pièce d'identité avec photo.

- Les athlètes sont tenus de porter le dossard.
- Le dossard doit être porté dans le dos à vélo et sur la poitrine/ventre en course à pied.
- Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué (même en partie).
- Interdit de porter le dossard en natation.
- Il doit rester visible en permanence.
- Le bracelet remis lors du retrait des dossards est obligatoire pour accéder aux zones et notamment au bike parc.
- Les lecteurs MP3, téléphones, écouteurs, casque audio et dispositifs sonores sont strictement interdits.

TEMPS LIMITES & BARRIÈRES HORAIRES

Les temps limites sont de :

- 02h00 pour le XS

- 04h15 pour le M
- 07h45 pour le L

Des barrières horaires s'appliquent.

Pour le M:

- Temps alloué à la natation → 1h00 (4'00 mins/100m soit 1,5km/h)
- Temps alloué au vélo → 2h00 (20 km/h)
- Temps alloué à la course à pied → 1h15 (7'30 mins/km soit 8 km/h)
- Temps alloué au triathlon → 04h15

Pour le L:

- Temps alloué à la natation → 1h15 (4'00 mins/100m soit 1,5km/h)
- Temps alloué au vélo → 4h00 (22,4 km/h)
- Temps alloué à la course à pied → 2h30 (7'07 mins/km soit 8,5 km/h)
- Temps alloué au triathlon → 07h45

Tout concurrent dépassant ces délais sera disqualifié. Il devra rendre sa puce chronométrique et ne pourra pas être classé.

NATATION

- Le port de la combinaison néoprène est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et interdite si la température de l'eau est supérieure à 24,5°C.
- Le port du bonnet de bain fourni par l'organisation est obligatoire.
- Les palmes, plaquettes, pullboys, tubas et autres objets aidant à la flottaison sont interdits.

Si l'épreuve natation vient à être annulée, elle sera remplacée par un parcours course à pied.

VÉLO

- Respect du code de la route obligatoire !
- Le port du casque de vélo homologué est obligatoire.
- Le drafting (s'abriter derrière un ou plusieurs concurrents) est interdit sur le L et le M (12 m sur le L, 7 m sur le M). Temps de dépassement 25s max.
- Le drafting est autorisé sur le XS et les courses Kids.
- Prolongateur dépassant les poignets de frein interdit pour les épreuves KIDS et XS (voir réglementation FFTRI).
- Vous avez l'entièrement responsabilité de votre vélo le jour de la course.

COURSE À PIED

- Le dossard doit être porté devant.
- Torse nu interdit.

- La tenue de course (trifonction) doit être fermée complètement pour le passage de la ligne d'arrivée.
- Le participant doit connaître l'ensemble des parcours définis par l'organisateur et les suivre entièrement.
- Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent en est responsable.

SÉCURITÉ, ASSISTANCE MÉDICALE & ACCÈS AU SITE

La sécurité est assurée par les médecins, secouristes et signaleurs. Les consignes doivent être respectées. Les postes de secours peuvent mettre un concurrent hors course pour raisons médicales. En cas d'évacuation par moyens exceptionnels, les frais sont à la charge du concurrent.

RAVITAILLEMENT & ASSISTANCE

- Les ravitaillements sont accessibles uniquement aux porteurs d'un dossard visible.
- L'assistance extérieure est interdite.
- Il est interdit aux concurrents d'être suivis par tout type de véhicule quel qu'il soit ne faisant pas partie de l'organisation.

TRANSITIONS & PARC À VÉLOS

- L'accès au parc est limité aux athlètes porteurs de leur bracelet, arbitres et organisation.
- Les vélos doivent être accrochés par la selle.
- L'ensemble des déplacements se font à pied.

MODIFICATION / ANNULATION DES ÉPREUVES

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs. Dans toute hypothèse d'annulation, de report ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques, tout risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des participants. Les concurrents renoncent à toute réclamation ou demande de remboursement du fait de cette annulation.

En cas d'annulation de la partie natation, l'épreuve sera transformée en duathlon.

GARANTIE ANNULATION

Toute inscription est ferme, définitive et personnelle. Aucun remboursement ne sera réalisé sans une souscription à l'assurance annulation lors de votre inscription.

Au moment de son inscription, et uniquement lors de celle-ci, tout participant peut souscrire à l'option Garantie Annulation.

Celle-ci garantit le remboursement à 100% des frais d'inscription (moins le montant des frais de la plateforme et le montant de la garantie annulation) sans justificatif jusqu'au **20 avril 2026**.

- Assurance annulation Triathlon L → 26€
- Assurance annulation Triathlon M → 14€

Toute demande de remboursement devra nous parvenir par mail au plus tard le 20 avril 2026, à l'adresse contact@palmyretriathlon.com.

L'assurance annulation concerne que les épreuves L et M en individuelle.

Une bourse aux dossards sera mise en place pour chaque course à partir du moment où les inscriptions à celle-ci seront complètes.

ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Il est fortement conseillé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident. De plus, les triathlètes doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable. Le Palmyre Triathlon Club n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident, blessure, dommage corporel, incapacité, décès survenu à un participant, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement de l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires. En outre, le Palmyre Triathlon Club n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour toute dégradation, perte, vol de tous biens, matériels ou équipements personnels d'un participant.

RACE GUIDE

Un Race Guide sera envoyé par mail une semaine avant l'épreuve. Il détaillera l'ensemble de votre aventure au Palmyre Triathlon (parcours, horaires limites, postes de secours, ravitaillements, zones accessibles, horaires, etc.).

CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage est assuré par OK TIME, entreprise spécialisée. Celui-ci est garanti par une puce chronométrique à porter à la cheville gauche. Toute non-restitution de la puce chronométrique entraîne une facturation de 50€.

DOPAGE

Tout concurrent peut être soumis à un contrôle antidopage. Le refus entraîne une disqualification immédiate. Un contrôle antidopage mécanique avant, pendant et après l'épreuve peut être exercé également.

CLASSEMENT & RÉCOMPENSES

Seuls les concurrents franchissant la ligne dans les délais et ayant réalisé le parcours dans son ensemble seront classés. Un classement scratch sera établi. Les statuts DNS, DNF et DSQ s'appliquent selon la situation.

Seront récompensés, les 5 premiers hommes au scratch et les 5 premières femmes au scratch sur le triathlon L.

Seront également récompensés, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes sur les autres épreuves (M, XS et Kids).

La présence des participants récompensés est obligatoire à la cérémonie de remise des prix.

Aucun prix ne pourra être ultérieurement réclamé par un concurrent absent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les concurrents doivent respecter l'environnement. Les déchets doivent être jetés uniquement dans les zones prévues à cet effet.

OBJETS TROUVÉS & PERDUS

Les objets trouvés seront consignés et conservés jusqu'au 30 juin 2026.

CNIL & DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Libertés, chaque inscrit dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition. Les données peuvent être utilisées par l'organisateur et ses partenaires sauf opposition écrite adressée à l'organisation en recommandé avant le 15 juin 2026. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation par email.

DROIT À L'IMAGE

Le participant déclare reconnaître et accepter que l'organisateur sera en droit de procéder à l'enregistrement et/ou la captation/fixation des images fixes et animées de l'événement (comportant son nom et prénom, ses propos et sa représentation) apparaissant sur les divers

équipements. Le participant déclare d'ores et déjà accepter toute exploitation par l'organisateur ou tout tiers autorisé de tout ou partie de leurs contenus ou extraits pour les stricts besoins suivants, sans limitation de durée :

- (a) diffusion de l'événement (à savoir toute diffusion en intégralité ou par extraits, en direct ou en différé, auprès de tout média et par voie de toute plateforme connue ou créée dans l'avenir, radiodiffusion, télédiffusion, toute communication ou distribution mobile, en ligne, numérique, en circuits fermés ou dans les lieux publics, toutes diffusions en avion ou en mer, Internet, vidéo, DVD).
- (b) exploitation par tout partenaire/sponsor/fournisseur de l'événement pour leurs opérations/campagne de communication institutionnelle (à l'exclusion de toute utilisation pour une campagne publicitaire).
- (c) promotion des éditions futures de l'événement ou de tout événement/opération associés. Sur demande, le Participant peut demander à l'Organisateur de ne pas utiliser son image.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE

La participation au Palmyre Triathlon entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de la charte éthique.

Le concurrent doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie avant, pendant et après la course.